

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 6 juillet 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DRH 11-G Convention avec l'association Emmaüs Défi pour son programme Banque Solidaire de l'Equipement en faveur des agents de la collectivité parisienne.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article L. 116-1 ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose une convention de partenariat à titre gracieux entre l'association Emmaüs Défi et le Département de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention de partenariat à titre gracieux, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Emmaüs Défi, paris 19ème, pour son programme Banque Solidaire de l'Equipement en faveur des agents de la collectivité parisienne.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO